

Qu'est-ce qu'est le Projet de recherche sur les compétences essentielles?

Depuis le début des années 1990, de nombreuses recherches effectuées à l'échelle internationale ont lié les succès du marché du travail à une série de compétences qui peuvent être enseignées, transférées et mesurées. Le gouvernement du Canada a contribué à ces recherches en lançant le Projet de recherche sur les compétences essentielles (PRCE). Le PRCE a défini neuf compétences essentielles, à savoir la lecture des textes, l'utilisation des documents, le calcul, la rédaction, la communication verbale, le travail d'équipe, la capacité de raisonnement, l'informatique et la formation continue.

Les compétences essentielles sont mises en application dans tous les milieux du travail et toutes les professions sous diverses formes, par exemple écrire un message téléphonique ou rédiger un rapport médical. Comment décrire ces différences? Quelle forme ces compétences prennent-elles selon les divers emplois? Pouvons-nous utiliser le même langage pour décrire ces compétences dans toutes les professions? Comment une personne peut-elle savoir si elle possède les compétences requises pour faire un certain travail? Le PRCE a fourni des réponses à ces questions en élaborant une méthode qui trace le profil des compétences requises des professions sur le marché du travail canadien.

La méthodologie

On mène des entrevues ouvertes auprès des travailleurs pour recueillir des renseignements sur la façon dont ils utilisent les compétences essentielles dans le cadre de leur emploi. Un nombre suffisant de travailleurs dans un métier — au moins neuf — sont interviewés afin de donner un échantillon représentatif des différentes industries, des spécialisations professionnelles, des tailles des entreprises et des lieux géographiques. Les chercheurs analysent ensuite les données pour déterminer les tâches communes et définir leur niveau de complexité. L'étendue des données collectées et les multiples contrôles de la qualité indépendants permettent de s'assurer que les tâches données en exemple décrivent avec précision les exigences du milieu de travail. On obtient ainsi un profil qui décrit l'utilisation de chacune des neuf compétences essentielles pour une profession donnée. Les chercheurs recueillent également des documents véritables utilisés en milieu de travail afin de fournir des exemples authentiques de l'utilisation des compétences essentielles.

Regard vers l'avenir

Jusqu'à présent, on a mené près de 4 500 entrevues et rédigé quelque 200 profils des compétences essentielles en utilisant la *Classification nationale des professions* (CNP). Le PRCE portait, au départ, sur des professions qui exigent tout au plus un diplôme d'études secondaires. La cueillette des données relatives aux métiers techniques et aux professions libérales est en cours, la priorité étant accordée aux domaines à forte demande, notamment les ingénieurs, les médecins, les infirmiers, les pilotes, les techniciens et les métiers spécialisés. On compte rédiger des profils pour la plupart des 520 groupes de professions de la CNP d'ici 2007.



Contact avec l'entreprise

Autorisation de mener la recherche
Détermination des employés compétents dans leur travail

Entrevue des travailleurs effectuée par des chercheurs (120 minutes)

Deux chercheurs réalisent chacune des entrevues auprès de trois travailleurs
Cueillette des documents véritables utilisés en milieu de travail
Rédaction des tâches données en exemple et définition de leur niveau de complexité

Préparation du profil des compétences essentielles

Contrôle de la qualité des données de l'entrevue
Réalisation de trois entrevues additionnelles par le rédacteur du profil
Rédaction du profil

Validation du profil des compétences essentielles

Examen du profil par un expert de l'industrie
Révision et traduction du profil

Affichage du profil des compétences essentielles

www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/competencesessentielles

Pour en apprendre davantage sur le PRCE, consulter le www.rhdcc-hrsdc.gc.ca/competencesessentielles.

